



Conseil général

**Procès-verbal n°7**

**Séance extraordinaire du jeudi 16 novembre 2017 à 20h00  
au Marin Business Center (rue des Perveuls 2)**

---

---

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017
3. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable en remplacement d'Hassan Laaroussi, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Marin-Epagnier, secteur Les Couviers, sur le bien-fonds 2961, propriété de la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion du Parti libéral radical intitulée « Création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire », du 30 mai 2017
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un règlement concernant l'approvisionnement en électricité (RAE)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 1.388 million de francs pour l'assainissement du pont de Bellevue (annexé)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion du Groupe de centre droit intitulée « Participer au programme easyvote », du 7 mars 2017
9. Interpellations et questions
10. Lettres et pétitions
11. a) Communications du Conseil communal  
b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

\* \* \* \* \*

**Le président Jan Homberger** (GCD-PDC) ouvre la séance et souhaite la bienvenue au MBC.

« Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel. ».

## 1. Appel

Le secrétaire Lionel Rieder (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

33 présents ; 5 excusés [(Claude Burgdorfer (GCD-PLRT), Nadia Chassot (ELT), Alain Fridez (GCD-PLRT), Philippe Marie-Thérèse (GCD-PLRT) et Michel Planas (ELT)] : **la majorité est fixée à 17.**

## 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2017

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Sur demande du **président**, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

## 3. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable en remplacement d'Hassan Laaroussi, démissionnaire

Le **président** passe la parole à Ted Smith (GCD-PLRT) qui propose Alain Fridez, lequel est élu tacitement.

- Applaudissements -

## 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Marin-Epagnier, secteur Les Couviers, sur le bien-fonds 2961, propriété de la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le **président** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est un sujet hautement de compétence de votre Autorité lorsqu'on évoque le territoire dans sa généralité, mais plus particulièrement lorsqu'on cherche à réorganiser ce territoire sur la base d'une réflexion déjà faite il y a quelques années. Bien entendu, c'est une opération hautement politique. Je ne vais pas m'allonger longuement sur ce dossier parce que le contexte et les éléments sont clairement établis dans les différents documents qui sont en votre possession. Vous avez pu le lire, nous sommes aujourd'hui occupés à déterminer si une zone d'utilité publique qui, par sa définition, rapporte à la collectivité un certain nombre d'avantages dans le cadre de ses activités à proprement parlé devrait être, ou doit être, ou peut être transformée en une zone d'habitation, mais une zone d'habitation assez standard, on va dire. Ce zonage s'inscrit parfaitement dans le tissu bâti et qui fera l'objet d'un programme spécifique, puisqu'on y évoque des appartements avec encadrement, des locaux d'accueil pour la petite enfance notamment. Et bien, des activités qui sont aussi liées à un intérêt public sans aucun doute. Je pense que l'essentiel est de laisser la place aux discussions et au débat, je reste évidemment à votre disposition pour vos questions ».

Le **président** passe la parole à la commission d'urbanisme par Anouar Dammene-Debih : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission est unanimement favorable au changement d'affectation, une garantie particulière a été convenue avec le SAT qui figure au chapitre 2.4 du rapport d'Urbaplan. Je cite la clause : La sanction finale du changement d'affectation aura lieu lorsqu'un projet de construction aura été mis à l'enquête publique. La décision que votre Autorité soumet au Conseil général est donc soumise à une condition suspensive : la modification de la zone ne sera effective que lorsque le permis de construire aura été validé ».

Le **président** passe la parole aux groupes, soit d'abord à Jean-Dominique Roethlisberger pour le GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le GCD a étudié avec intérêt le dossier concernant le rapport du Conseil communal sur l'évolution et l'avenir du secteur des Couviers et plus particulièrement du bien-fonds 2961, propriété de la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Le groupe est favorable à la création d'une crèche, au déplacement de la crèche des Moussaillons, à la création d'appartements dévolus exclusivement aux personnes âgées ou handicapées et pourquoi pas à un cabinet médical de groupe. L'endroit se prêterait parfaitement à ce genre d'activité, de par sa situation au centre du village, près des transports publics, voire du centre commercial et de la poste. Dans le groupe, nous nous sommes posé la question de savoir si ce genre d'activité ne pouvait pas se concevoir en zone d'utilité publique. Cela permettrait de garantir pour le futur les objectifs cités ci-dessus. Au cas où il serait indispensable de dézoner en moyenne densité, nous ne sommes pas a priori opposés, mais il nous semble qu'au moment du permis de construire, des garanties de longues durées devraient être données à la commune pour que ces locaux restent soit une crèche, soit des appartements pour personnes âgées, voire un cabinet médical, et ceci par un contrat, une convention voire une servitude. Dans sa grande majorité, le GCD acceptera le rapport et l'arrêté ».

**Le président** passe ensuite la parole à Sylvie Fassbind-Ducommun pour le PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant de ce rapport destiné à la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Marin-Epagnier, secteur les Couviers, ou plus simplement dit d'affecter (en zone d'habitation) en ZHMD, le BF actuellement en ZUP, le GS (Groupe socialiste) s'est montré tout à fait favorable pour ce projet qui s'inscrit tout à fait dans ses lignes politiques et sociales. Il a été question depuis plusieurs années de mettre sur pied ce projet. Une commission ad hoc avait d'ailleurs été créée à cet effet. Il est important pour notre commune de permettre la réalisation d'appartements avec encadrement ayant un lien fonctionnel avec l'habitat, ainsi qu'une crèche ou un cabinet médical. Dans la mesure où la crèche les Moussaillons ne répond plus tout à fait aux normes, c'est donc une belle opportunité qui se présente de transformer en ZUP le BF concerné. Cela étant, le GS ne souhaite pas laisser un blanc-seing au promoteur de ce projet et souhaite que le dézonage respecte les intérêts d'utilité publique tels que prévus à l'origine pour ce secteur selon le SAT. Le dézonage devra être prononcé une fois le permis de construire délivré pour que nous ayons l'assurance du respect du but convenu par le promoteur. En effet, la commune a très peu de parcelles à disposition. Le GS va donc accepter ce rapport dans sa quasi-unanimité. Deux petites questions : Quel sera le nombre de places en crèche offertes par rapport au nombre actuel ? Quelle est la situation actuelle de l'accueil parascolaire dans notre commune ? Je vous remercie ».

**Le président** passe la parole à Pascal Vaucher pour l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation de lundi dernier, l'ELT a longuement débattu de l'opportunité de modifier l'affectation du bien-fonds 2961, propriété de la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Cette parcelle, actuellement en zone d'utilité publique et idéalement située à proximité du centre du village, est une des dernières parcelles de ce type disponible dans la localité de Marin. Néanmoins, considérant que le projet de construction sur cette parcelle comporte des appartements avec encadrement et une structure d'accueil pour la petite enfance, les objectifs d'utilité publique sont potentiellement préservés. La majorité des membres de l'ELT s'est prononcé en faveur de cette modification de plan d'aménagement local ».

**Le président** passe la parole à **Daniel Rotsch** pour répondre aux questions posées : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai relevé trois questions. Notamment, y-a-t'il une notion d'activité sur la ZUP ? posée par le représentant du PLR. Pour moi, ce qui n'est pas très clair, c'est de savoir de quelle activité parle-t-on ? S'il s'agit des appartements avec encadrement, ceux-ci sont contraints à être construits en zone d'habitation, donc en zone de moyenne densité dans le cas de figure qui nous occupe. Pourquoi ? Parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, le projet s'inscrit déjà dans un tissu affecté dans ce genre d'habitat justement. Il n'y aurait pas de sens à prévoir une zone de faible densité, par exemple. Les bâtiments seraient trop concis, contraints et l'on ne pourrait pas arriver à réaliser ce programme. Par contre, paradoxalement, une crèche et uniquement une crèche pourrait être construite sur une ZUP, mais avec pas mal de contraintes aussi. Donc, l'option de finalement concentrer le tout, soit les deux activités - si on peut parler d'activités concernant les appartements avec encadrement dans une zone de moyenne densité - se prête très bien dans ce cas de figure. En ce qui concerne le nombre supplémentaires de places de crèche qui seraient créées par son déplacement, il s'agit très honnêtement d'une question sur laquelle on ne s'est pas penché parce que la problématique liée à la localisation de la crèche d'aujourd'hui est celle de la conformité des locaux. Autrement dit, et je ne vais pas citer toutes les contraintes qui sont liées à ça, mais il y en a certaines et qui font que la problématique est importante dans la mesure où les dispositions légales prévoient que la place dévolue à la cuisine notamment et pour les siestes feraient que dans les locaux actuels, si on devait mettre dans ces normes-là, il y aurait alors une réduction conséquente du nombre de places d'accueil. Mais combien de places supplémentaires ou si on va maintenir le nombre actuel, c'est presque une certitude. Mais pour les places supplémentaires honnêtement, nous n'avons pas la réponse. Concernant la situation du parascolaire, celui-ci est déjà dans des locaux qui ne sont pas ceux de la crèche, dans les locaux de la CSUM, en tout cas pour la plus grande partie de ses activités parascolaires. Pour l'heure, ces activités devraient être maintenues là où elles sont. S'il devait y avoir des synergies à terme, c'est le projet qui le démontrera ».

**Le président** ouvre discussion et passe la parole à Ted Smith : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai une question subsidiaire par rapport au cabinet médical - subsidiaire car mon groupe s'est exprimé favorablement au sujet du zonage – qui a trait au développement du rapport parlant des habitations adaptées, du transfert de la crèche et d'une structure médicale ou d'un cabinet médical. Je lis également dans l'annexe que le bureau d'urbanisme s'est attelé à faire une projection sur le nombre de places de parc, par rapport aux crèches, par rapport aux habitations et quelque part dans le document, je ne trouve plus le mot cabinet médical ou les besoins, que ce soit en volume dans ce bâtiment, d'utilisation de ce terrain en terme de places de parc ou autre. Donc, c'est une question que j'ai : où va être ce cabinet médical ? ».

**Daniel Rotsch** répond : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement ce secteur faisait l'objet, il y a quelques années, de discussions dans le cadre d'une commission ad hoc (CSUM 2) qui avait été créée par votre Autorité et qui s'était penchée justement sur l'un des projets, notamment sous l'angle d'un cabinet médical. On avait évoqué à l'époque un cabinet médical de groupe pour déterminer si, dans le secteur, il y avait des possibilités de mettre en place un tel projet. Le contexte était quand même un peu différent dans la mesure où la commune s'inscrivait, en collaboration et en partenariat, avec la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs comme partenaire et elle était directement intéressée par le terrain. C'est-à-dire, comme un partenaire qui aurait obtenu in fine une maîtrise foncière, donc forcément aussi une maîtrise du projet. Il avait aussi été imaginé d'articuler ceci sous la forme d'un DDP, un droit de superficie à deux degrés ; le premier pour la commune, le deuxième pour un porteur de projet qui aurait pu aller en direction d'un cabinet médical. Cette même commission, dans ses conclusions qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un rapport, qui avait été soumis à votre Autorité, concluait qu'en regard de l'état financier de la commune, l'engagement de celle-ci dans un projet qui aurait été de l'ordre d'un cabinet médical ou autre - c'est à dire dans son engagement direct dans le cadre de cette parcelle - n'était pas forcément approprié. Maintenant, sur le sujet d'un cabinet médical avec le programme architectural qui sera proposé à terme, ceci n'est pas une impossibilité mais il faut s'enlever de l'esprit qu'on puisse faire un cabinet médical de groupe comme on se l'était imaginé à l'époque. En effet, les médecins qu'on connaît, qui sont déjà établis aujourd'hui pour certains, ont un certain âge et ont déjà annoncé leur départ. Ils sont installés dans un appartement. Or, pour concrétiser un cabinet médical, il faut : 1. qu'un médecin soit intéressé, 2. que les locaux soient appropriés pour cette activité. Maintenant, je peux peut-être aller un peu plus loin dans le développement qui a été fait par mon préopinant. Quelque part, le Conseil communal ne s'est pas forcément engagé plus avant dans un concept à proprement parlé de cabinet médical de groupe sur le territoire communal. Du moins pas dans ce secteur. D'une part parce qu'il n'y a pas de médecin ou plutôt de porteurs de projet qui se soit annoncé. Alors, on peut imaginer faire de la prospection, d'autant plus qu'il y a des opportunités qui s'ouvrent dans des locaux qui sont de propriété de la commune. Nous avons un hangar des pompiers qui va se libérer par exemple, certains autres locaux qui vont peut-être se libérer à terme. Vous en conviendrez, on parle d'un autre projet, d'une activité qui demande un certain nombre d'exigences et qui ne pourront pas forcément être mis en place dans ce secteur. Il vaut la peine de s'entourer de spécialistes pour mettre en place la bonne configuration, les bons équipements. Il ne sert à rien de se lancer à corps perdu d'autant plus que nous n'avons pas forcément les compétences pour proposer des locaux appropriés à des médecins, d'autant qu'ils exercent une activité pointue qui demande des exigences à la hauteur de leur activité ».

Le **président** passe ensuite la parole à Laurent Suter : « Je m'excuse parce que je vais peut-être répéter des choses que j'ai déjà dites à ce micro, d'ailleurs dans cette même salle. Je vais essayer de les dire autrement. Il y a 500 ans, celle qui faisait la loi, c'était l'église catholique. Luther est arrivé, il a dit « Non, il ne faut pas écouter ce qu'on vous dit, la vraie parole c'est la bible » et puis, grâce à Gutenberg, on a pu tous avoir une bible et ce fut une petite révolution dans ce sens-là. A l'heure actuelle, quand on parle d'aménagement du territoire, il y a plusieurs sujets qui touchent l'aménagement du territoire. On vous dit : « On va demander au juriste - je n'ai rien contre les juristes -, on va demander au SAT, on va demander à l'Autorité suprême ». Moi je vous le dis un petit peu comme Luther, faites-vous une opinion par vous-mêmes, lisez les règlements qui doivent aménager notre territoire. Alors, en ce qui concerne cette parcelle, elle est affectée en zone d'utilité publique et la réglementation prévoit : « Cette zone est réservée aux bâtiments et installations d'intérêt public tels que les équipements scolaires, sociaux et hospitaliers ». Donc, à l'heure actuelle dans le zonage qu'il y a, on peut faire des projets conformes. Le seul bémol est de savoir si on peut loger des personnes, d'avoir des appartements plus ou moins aménagés, et là, j'avais fait remarquer qu'il y avait des précédents dans le canton. Or, effectivement une la lettre est arrivée du Château à la commune, il y a déjà un petit moment et indiquant : « Cependant, deux cas de figure pourraient exceptionnellement, être acceptés en zone d'utilité publique, les logements pour personnes âgées de type communautaire, etc. » donc, à mon avis, il n'y a pas de raison objective de prendre le risque de dézoner ce terrain. Pourquoi prendre le risque, parce que dans une zone d'utilité publique, la nuit, il ne se passe rien. Les gens qui habitent aux alentours, il y en a beaucoup qui sont propriétaires de leur logement, auront à cœur que cela reste une zone d'utilité publique, c'est-à-dire une zone où il ne se passera rien pendant la nuit. Alors, j'ai peur qu'on retarde et qu'on retarde encore les bons projets parce qu'il y aura des oppositions. On sait que les oppositions, ça traîne pendant des années. Je pense qu'on fait fausse route en faisant un dézonage. Je n'ai toujours pas, depuis le nombre d'années, reçu des réponses satisfaisantes à cette question. Je vous remercie ».

Ce à quoi répond **Daniel Rotsch** répond : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mon préopinant fait une lecture partielle du courrier du Canton. Il est dommage qu'il n'ait pas continué sa phrase parce qu'effectivement, dans ce qui a été cité, il est certes indiqué deux cas de figure pouvant être exceptionnellement être acceptés en zone d'utilité publique, mais avec une précision importante, soit : « Quelques logements pour personnes âgées ayant un lien fonctionnel et physique avec un home existant déjà en ZUP » ce qui est fondamentalement différent par rapport au projet soumis. Et puis, la seconde possibilité concerne certains projets de logements pour personnes âgées de type communautaire *domino*, ce qui n'est pas le cas du tout du projet évoqué par les promoteurs ou du protagoniste comme vous le voulez. Donc, il faut quand même faire cette différence-là. Certes, on peut prévoir des logements pour des personnes âgées, mais comme lien direct avec un home déjà sur une ZUP. Or, le programme proposé n'est pas forcément seulement pour des personnes âgées, il s'agit d'appartements avec encadrement. Je vous invite à aller voir la définition d'appartements avec encadrement, et qui concernent aussi les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient âgées ou pas. Donc, il faut quand même faire la différence. On n'est pas en train de monter un home, on est en train de proposer ou plutôt de construire des appartements utiles aussi pour des personnes plus âgées qui malheureusement souffrent aussi de mobilité réduite. Il faut faire attention avec ça, c'est une grosse différence ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général est accepté par **32** voix pour et **1** abstention.

**Le président** passe la parole à **Daniel Rotsch** qui remercie l'assemblée.

##### **5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion du Parti libéral radical intitulée « Création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire », du 30 mai 2017**

**Le président** passe la parole à **Daniel Rotsch** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, là aussi je ne vais pas m'étaler puisque le rapport me semble relativement complet. Je souhaite juste revenir sur une situation qui est un peu particulière parce que le Conseil communal a voulu donner une réponse rapide à la motion. Il l'a dit et répété à plusieurs reprises, notamment lors de son acceptation par votre Autorité le 15 juin, il s'agit d'une excellente motion, d'une excellente démarche à mettre en œuvre le plus rapidement possible. La première mise en œuvre a eu lieu par la création d'une commission ad hoc qui a reçu un accueil, je crois, assez favorable. 15 représentants du Conseil général siègent dans le cadre de cette commission ad hoc. Pour la seconde réponse et afin que la commission puisse travailler, elle a besoin d'un mandataire qui travaille déjà avant même que le crédit ne soit alloué. Alors certes, c'est un peu particulier, un peu cavalier. Mais je crois qu'on peut en convenir mais, et le mais est important, parce que si on veut éviter comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsqu'on touche le territoire, il s'agit d'une question hautement politique, qui demande du temps, de la discussion, du consensus. Il semblait important au Conseil communal de pouvoir mettre en route aussi rapidement que possible cette commission avec les mandataires parce qu'aujourd'hui aux niveaux régional et cantonal, on pense au plan directeur cantonal, au plan directeur régional, de la commune et j'en passe et des meilleurs. Il y a beaucoup de choses qui se mettent en place. Le Canton doit répondre à la Confédération sur la base de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Chose qu'il fait en mettant en consultation son plan directeur cantonal. En somme, une masse d'informations qu'il s'agit d'assimiler dans un premier temps pour que, de manière on va dire complète, on puisse réfléchir avec toute la créativité, avec toute la clarté qui est nécessaire pour le faire. Raison pour laquelle on a souhaité commencer assez rapidement pour que, durant l'année 2018, l'on puisse déjà élaborer sur la base d'un socle politique une stratégie d'aménagement qui aboutira ensuite à un cahier des charges, lequel pourra servir à soumissionner un certain nombre de spécialistes qui travailleront vraiment le gros du dossier. Quand je parle du gros du dossier, l'on est en plein dedans. Parce que le socle politique, Mesdames et Messieurs, c'est quand même vous, les Autorités législatives, qui le mettez en place, c'est vous qui imaginez la commune pour ces 15 à 25 prochaines années. Alors si d'aventure, - ne le prenez pas pour une menace s'il vous plaît -, la proposition du Conseil communal ne devait pas vous convenir, et bien malheureusement, bien sûr les travaux s'arrêteront, mais ça ne fait rien car on aura déjà fait un bout. En terme de coûts, c'est écrit dans le rapport, on a une belle opportunité avec l'équipe pluridisciplinaire du RUN composée de géographes, d'aménagistes, de spécialistes géologues, etc. qui peut se mettre au service des communes puisque celles-ci sont membres du RUN. Il s'agit de les solliciter au mieux. Et puis, vous le constatez si vous faites un comparatif avec les tarifs KPOB, on est relativement en dessous. Je reste bien sûr à disposition pour répondre à vos questions ».

**Le président** passe la parole à Belul Bajrami (PSLT) pour la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le mardi 7 novembre lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion du Parti libéral radical du 30 mai 2017. Après un débat et des questions diverses, la commission financière recommande à l'unanimité d'accepter le rapport du Conseil communal à l'engagement d'un-e mandataire spécialisé-e ».

**Le président** passe la parole à Ted Smith (PLRT) pour la commission EDD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons débattu dans notre commission de ce projet de mission et nous nous sommes demandé, à travers quelques critiques et craintes, quelle est notre marge de manœuvre. Est-ce que le pôle économique n'apportera pas plus d'inconvénients que d'avantages à la commune ? Le mitage du territoire, est-ce qu'on peut apprendre, apprendre des erreurs du passé. Mais, la discussion s'est finalement portée sur pas mal de réflexions positives. On a remarqué que d'impliquer la population, demander son avis... que nous pouvons influencer des choses. Prenons les devants avant que le Canton ne décide à notre place. Donc, on s'est quittés avec un esprit positif et engageant pour ce projet ».

- M. Eric Flury arrive à 20 h 40. L'assemblée se monte alors à **34** et la majorité passe à **18**. -

**Le président** passe la parole à Anouar Dammene-Debih pour la commission d'urbanisme : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission d'urbanisme soutient l'octroi d'un mandat à un-e mandataire spécialisé-e dans le domaine. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet pour les 20 à 30 ans à venir, et considère que des compétences en dehors de la commission d'urbanisme sont indispensables à cette mission ».

**Le président** passe la parole à Frédéric Ryser pour la commission ad hoc PAL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le 9 novembre, la commission ad hoc PAL s'est réunie pour la 2<sup>e</sup> fois à l'Espace Perrier. Durant cette séance, nous avons eu 2 surprises. L'une, excellente, vient du fait que nous sommes maintenant entrés de plain-pied dans le vif du sujet et que c'est au pas de charge que nous avons concrètement déjà commencé notre travail. Cela, au travers de mises en situations pratiques, par petits ateliers, par petits groupes. Par tout petits groupes ! Et ça, c'est la moins bonne surprise. Mais j'y reviendrai très brièvement plus tard. Une autre bonne surprise vient du mandat provisoirement confié par le Conseil communal au RUN pour supporter de manière pratique et concrète notre commission dans ses démarches opérationnelles. Le RUN semble être pour l'instant à la hauteur de nos attentes et a su montrer qu'il maîtrise l'organisation dans l'accompagnement de tels projets. C'est sous la houlette du mandataire et au travers d'ateliers et de travaux pratiques que la commission a pu commencer à avancer sur les thèmes du jour. Cette manière de faire et d'avancer un peu soutenue peut convenir à certains mais elle peut également en déranger d'autres. Mais nous sommes dans l'ensemble persuadés que nous allons rapidement pouvoir trouver un rythme de croisière convenant à toutes et à tous ; mais n'oublions pas qu'il faut avancer. Pour revenir sur le point lié au nombre des membres de cette commission, absents ce soir-là, soit excusés, soit tout simplement absents, il faut que tous comprennent l'importance et les enjeux pour notre commune et nos villages de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, celle que nous appelons la LAT, ou du PAL, le plan d'aménagement local. Certaines raisons de ces absences sont déjà connues et découlent principalement du fait malheureux que d'autres séances de commissions étaient organisées en même temps que notre séance. Nous allons faire notre possible dans le futur pour éviter ces chevauchements. Mais encore une fois, à la vue de l'importance du thème traité et des enjeux pour le futur, il nous paraît judicieux que les membres de cette commission soient présents de manière régulière et assidue. Donc, oui, le temps passe, oui, le temps presse. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la liberté de déjà commencer ces travaux pratiques, cela avant même que vous, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général ne vous soyez prononcés sur ce crédit d'étude de 86'000 francs. Le Conseil général doit cependant se sentir totalement à l'aise et complètement libre avec le choix et la décision qu'il prendra puisque le fait d'avoir commencé ces travaux ne nous lie d'aucune manière avec le mandataire. La commission ad hoc PAL invite donc le Conseil général à accepter ce crédit d'étude ainsi que son arrêté. Merci ».

**Le président** passe la parole à Philippe Mattmann pour le PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport du Conseil communal nous semble déjà complet et précis. Cependant, notre groupe a relevé quelques points lors de sa séance de préparation : le prix du travail du RUN, l'intérêt du RUN donné aux communes, la rapidité du planning prévu, la formation et le travail déjà commencés par la commission PAL. En outre, les commissions financière, d'urbanisme, EDD et PAL ont accepté le projet. Le groupe PSLT vous demande d'accepter ce crédit de 86'000 francs ».

**Le président** passe la parole à Frédéric Ryser pour le GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec grand intérêt que le groupe de centre droit a pris connaissance de l'arrêté concernant la demande d'un crédit pour un mandat d'accompagnement de la Com PAL. Malgré ce grand intérêt, je ne vais pas vous cacher et je ne vais pas garder secret que, acquis à la cause, le thème n'a pas eu besoin de longues discussions, de longues tergiversations ou de longs débats au sein de notre groupe. Etant les instigateurs du projet de commission ad hoc, le groupe PLR-PDC continue à l'heure actuelle d'être convaincu qu'un tel projet doit pouvoir se donner les moyens d'exister et d'avancer de manière concrète, de pouvoir se donner les outils nécessaires pour arriver à un résultat concret reflétant et définissant les enjeux territoriaux futurs de notre commune. Les échos que nous avons reçus au travers des membres de notre groupe à la commission ad hoc PAL ont été perçus comme positifs et encourageants. Si cet arrêté du Conseil général devait être accepté, ce que nous espérons, c'est avec grand intérêt que nous suivrons de manière régulière les travaux et avancées de la commission. Nous sommes convaincus qu'une partie de notre futur va se jouer ces prochaines années, au travers de ce projet. C'est à l'unanimité de ses membres présents que le groupe PLR-PDC a décidé d'adopter cet arrêté du Conseil général concernant un crédit d'étude de 86'000 francs, pour un mandat de représentant du maître d'ouvrage et pour le suivi de la Com PAL ».

**Le président** passe la parole à Erich Brönnimann de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le lundi 13 novembre les membres de l'ELT ont débattu sur ce point. Pendant ce débat, une question concernant les dépenses prévues a déclenché une discussion animée. Que va nous rapporter cette dépense de plus d'un demi-million de francs ? Est-ce que ce sont des idées d'aménagement, qu'on ne pourrait de toute façon pas réaliser par manque d'argent, personne ne peut le dire. Et on ne pourra jamais le chiffrer avec certitude. Mais un plan d'aménagement territorial – un PAT – est la base d'une planification à long terme. On pourrait même s'imaginer qu'une vision naisse de ces réflexions. Au fil des années, ce plan va certainement être modifié et s'adapter aux situations futures. Mais c'est maintenant que nous avons l'occasion de poser des jalons et essayer de faire valoir nos intérêts. C'est sûrement préférable de pouvoir réaliser notre propre vision que de devoir subir une vision dictée par le Canton, par exemple. Le soutien par des spécialistes connaissant les règles établies par le Canton est absolument nécessaire. Car, tenir le calendrier prévu sera un challenge en soi. « Le temps arrange les choses » vous l'avez entendu ! Selon Andy Warhol le temps ne fait que de passer. Si nous voulons que des choses s'arrangent, nous devons le faire nous-mêmes. Le rapport a donc été accepté à l'unanimité des membres présents et recommande à l'assemblée de faire de même ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général est accepté à l'unanimité.

**Le président** passe la parole à **Daniel Rotsch** qui au nom du Conseil communal et des membres de la commission ad hoc PAL remercie l'assemblée.

## **6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un règlement concernant l'approvisionnement en électricité (RAE)**

**Le président** passe la parole à **Daniel Rotsch** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je crois que c'est la dernière fois que je prends le micro, pardonnez-moi, uniquement et rapidement pour situer le contexte du projet soumis. Comme vous avez pu le lire dans les documents, ce qui est important à retenir, c'est qu'à ce jour la commune encaisse une redevance qui a une assise plus historique que vraiment légale, et qui n'a pas fait l'objet à ce jour d'attaques par ceux qui sont vraiment concernés. J'entendais par là les gros consommateurs. Le Grand Conseil, sur la base d'une loi qu'il a votée en début de cette année, a souhaité régulariser la situation et il a posé un principe qui permet aux communes de percevoir des redevances sur la consommation électrique. Deux redevances, l'une qui émarginera dans le cadre du compte de fonctionnement de la commune appelée *redevance pour l'usage du domaine public* et une seconde qui s'appelle *redevance à vocation énergétique* qui figurera, en termes de technique comptable, non pas ou plus dans le compte de fonctionnement, mais au bilan pour alimenter un fonds qui sera lui-même aussi à vocation énergétique permettant de financer un certain nombre de projets. Ces projets ne sont encore pas très clairement définis, notamment parce que le service de l'environnement et de l'énergie doit encore entretenir les communes sur ce qui sera précisément finançable. Pour l'instant, on ne fait que des hypothèses. C'est vrai que la Chaux-de-Fonds a publié un rapport dans lequel elle dépeint un certain nombre de choses mais, rassurez-vous, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas forcément plus au clair que les autres communes du canton. Ce qui est par contre sûr, c'est que l'on pourra financer au travers de ce compte des assainissements de bâtiments administratifs de la commune. Par contre, de là à subventionner des projets privés, on n'en est pas sûrs. Cela ne sera très vraisemblablement pas le

cas. Votre Autorité est appelée ce soir à prendre un certain nombre d'options. Il s'agit en premier lieu de fixer le montant des redevances et le Conseil communal propose de pousser le curseur au maximum afin que l'effet sur les finances communales en soit le plus amoindri possible, même s'il est quand même important. Deuxième option, il convient de valider le principe de création d'un fonds à vocation énergétique qui sera alimenté par l'une de ces redevances. Une troisième option consiste à déterminer si des consommateurs conventionnés, mais on aura tous bien compris que ce n'est ni vous ni moi qui pourront être exemptés de la redevance, mais bien les gros consommateurs. Il existe une entreprise sur le territoire communal qui consomme 28 gigawatt par année ! L'on comprend bien que celle-ci cherche à faire valoir une exemption à cette redevance. Le Conseil communal vous propose de ne pas entrer en matière pour exempter ces consommateurs. Par contre, ils pourront faire valoir des droits au niveau cantonal puisque le Conseil d'Etat crée un fonds à vocation énergétique cantonal. D'un point de vue global, le consommateur payera moins en matière de redevances communales. Si le tarif aujourd'hui est à 1.56 ct. par kWh, on arrivera au bout des 3 ans de délai de transition à 1.30 ct. pour les redevances communales. Mais comme c'est bien souvent le cas, le consommateur paiera finalement la même chose ».

**Le président** passe la parole à Belul Bajrami pour la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission s'est réunie lors de sa séance de la préparation du Conseil général, le 7 novembre, pour étudier le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un règlement concernant l'approvisionnement en électricité (RAE). Après l'exposé du conseiller communal en charge du dossier, la commission financière recommande donc à l'unanimité d'accepter le rapport ».

**Le président** passe la parole à Pascal Perret pour la commission de la commission TPSI : « Lors de leur séance du jeudi 26 octobre 2017, les membres - au complet - de la commission des travaux publics et des services industriels ont examiné le rapport du Conseil communal dont il est question ici et qui précise par le détail les tenants et aboutissants d'un règlement concernant l'approvisionnement en électricité. Le rapport du Conseil communal étant déjà bien explicite, il ne nous paraît pas utile de le commenter plus avant s'agissant du calcul des redevances en basse et moyenne tension. En adoptant le règlement dont il est question ici, notre commune - à l'instar des autres - normalisera ses bases légales qui faisaient défaut jusqu'ici, afin de pérenniser la perception des redevances sur l'électricité, soit : celle à vocation énergétique en vue de la création d'un fonds communal permettant le financement de mesures d'optimisation en la matière ; et celle pour l'usage du domaine public. Comme précisé dans le rapport, ce « splittage » d'une redevance unique en deux nouvelles redevances a des conséquences non négligeables sur les finances communales, puisque les revenus dans le compte de fonctionnement de près de 740'000 francs en 2016 seront réduits de moitié environ. Pour permettre aux communes d'adapter leur situation et pour réorganiser leur budget, une période transitoire de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 est prévue, dont le détail chiffré pour notre commune est précisé en page 5 du rapport. La prochaine étape sera l'élaboration dans les meilleurs délais d'un règlement régissant le fonctionnement du fonds communal de l'énergie. Au final, les membres de la commission émettent à l'unanimité un préavis favorable quant à l'adoption du règlement et proposent d'accepter le projet d'arrêté qui nous est soumis ».

**Le président** passe la parole à Michel Montini pour la commission règlementaire : « Monsieur le président, chers collègues et amis, pour la commission c'est relativement simple car nous nous sommes penchés sur ce règlement et nous avons estimé que nous n'avons pas grand-chose à dire sur le sujet. Le règlement avait manifestement été préparé par des professionnels, le rapport était clair du point de vue règlementaire et donc, à l'unanimité des membres présents qui étaient relativement peu nombreux, nous recommandons l'acceptation de ce règlement. Merci ».

**Le président** passe la parole à Michel Luthi au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 13 novembre, c'est à la lumière du rapport du Conseil communal que l'Entente de La Tène a examiné cette proposition d'un nouveau règlement concernant l'approvisionnement en électricité. Compte tenu des explications, éclaircissements et mises au courant contenus dans ce rapport, les membres présents de l'Entente, bien éclairés sur ce sujet, n'ont donc nulle intention de court-circuiter cette demande de mise en conformité. N'ayant détecté aucun point obscur, c'est donc avec clarté que l'Entente de La Tène se prononcera positivement sur ce point de l'ordre du jour ».

**Le président** passe la parole à Jérôme Amez-Droz au nom du PLR-PDC : « Monsieur le président du Soviet - je me permets parce qu'il y a une telle unanimité ce soir et cela fait plaisir -, Monsieur le président, chers collègues, le groupe PLR-PDC a étudié le rapport et le règlement lors de sa séance de mardi dernier, et il en a pris connaissance avec joie du fait de sa clarté, des bonnes explications qui étaient fournies. Evidemment, quand on aborde des questions de redevances, de taxes et



d'impôts du côté du groupe PDC-PLR mais surtout pour le PLR, cela nous titille et le curseur - on aime bien qu'il soit le plus bas possible - pour reprendre les expressions de notre conseiller communal. Mais évidemment dans le groupe PLR-PDC, nous sommes aussi pragmatiques et soucieux afin que les finances communales fonctionnent bien et nous avons été par ce fait rassurés. Historiquement, il faut rappeler que cette réponse relève d'une motion du 27 février 2009, qui était une motion de la commune de La Tène qui demandait au Grand Conseil et au Conseil d'Etat d'édicter une nouvelle réglementation permettant de combler l'absence de base légale. Pour la petite histoire, cette motion était munie de la clause d'urgence ! On voit qu'en politique la patience est la mère des vertus car pratiquement 10 ans plus tard, nous avons la réponse. On signalait, donc les Autorités, le Conseil général, qui avait adopté cette motion, une perte potentielle de 650'000 francs à l'époque, 750'000 francs maintenant. Donc, l'on voit une petite augmentation de 100'000 entre les deux. Mais le souci était effectivement de ne pas perdre ces montants dans le revenu communal. La motion demandait également une redevance pour l'usage du sol et une autre pour l'éclairage public, de même qu'une taxe écologique. On peut dire que la question du fonds de l'énergie qui nous est proposée permet de répondre à la question de la taxe écologique. Donc, sur le fonds, le groupe PLR va accepter cette proposition et ce règlement à l'unanimité de ses membres. Aussi parce que le montant maximum en basse tension et en moyenne tension va baisser d'ici 2020 et nous saluons cette proposition de venir avec un régime transitoire et de passer en douceur au changement de tarifs. Le groupe apprécie également le fait qu'on ait une mise en conformité aux bases légales. On est évidemment jamais très à l'aise de ne pas avoir les bases réglementaires qui permettent de facturer un montant car on est toujours sujet à d'éventuels recours. Le PLR se réjouit de prendre connaissance du futur règlement d'utilisation du fonds parce que la manière dont on utilisera les montants sera intéressante. On a parlé de l'assainissement des bâtiments communaux ou d'autres variantes possibles. Donc, c'est une baisse pour le consommateur pour autant qu'on n'augmente pas sa charge fiscale. Le groupe PLR-PDC appelle de ses vœux qu'on n'augmente pas sa charge fiscale. Merci de votre attention ».

**Le président** passe la parole à Belul Bajrami pour le PS : « Monsieur le président, je vais prendre la casquette du parti socialiste. Le groupe s'est réuni le 14 novembre, lors de sa séance de préparation, pour étudier le rapport du Conseil communal. Le groupe socialiste exprime ses fortes inquiétudes sur l'impact au compte de fonctionnement, notamment de la perte de recettes de près de 350'000 francs en raison du « splittage » de la redevance actuelle sur la consommation électrique. Des questions sur les mesures qui vont être prises en charge financièrement par le fonds à vocation énergétique n'ont pas encore reçu de réponses de la part du service de l'environnement et de l'énergie. Donc, une attention particulière sera portée par le groupe socialiste dans l'analyse des conditions-cadres d'un fonds à vocation énergétique afin que ce dernier remplisse parfaitement son rôle de soutien dans le domaine de l'optimisation énergétique au sens large. Le groupe socialiste partage pleinement le principe d'adapter les tarifs dans le sens proposé par le Conseil communal. Il soutient aussi la proposition du Conseil communal s'agissant du principe de ne pas exonérer les consommateurs conventionnés. Enfin, même si la constitution dans le fonds à vocation énergétique n'est pas encore complètement assimilée, sa création sera malgré tout soutenue. Après des échanges très riches, le groupe socialiste accepte dans sa large majorité le rapport du Conseil communal ».

**Le président** passe la parole à Laurent Suter : « Je vais prendre la parole en mon nom propre mais aussi un peu au nom de la commission de l'environnement et du développement durable. Il y a quand même deux remarques à faire au sujet de la loi qu'on est appelé à voter et qui est une application de la loi cantonale. Cette loi cantonale qui fixe les redevances quand on utilise du courant à basse tension - c'est ce qu'on fait ici - ou à moyenne tension - c'est ce que font les grandes industries -. Par contre, le plus gros consommateur du canton qui utilise de l'électricité à haute tension n'est pas taxé. On peut se demander si dans un canton qui est aux abois du point de vue financier, il y a lieu de faire des cadeaux fiscaux de telle sorte puisque ce sont des cadeaux fiscaux qu'on fait à la Raffinerie. La production ne profite pas qu'aux neuchâtelois mais à tous ceux qui consomment des produits de la Raffinerie. Donc, là il y a une erreur à mon avis dans la loi cantonale, pas celle proposée ici. Dans la loi proposée ici, il y a quand même une lacune et qui a trait au fait que l'on ne considère pas comme il le faudrait la production d'électricité par des particuliers, qui installent des panneaux solaires ou des éoliennes. Il faudra tôt ou tard trouver le moyen de taxer cela parce que tout le monde n'utilise pas sa propre production tout de suite. C'est-à-dire, la plupart des gens qui produisent avec du solaire l'injectent au moins partiellement dans le circuit. Donc, c'est un bon règlement, mais à mon avis il n'est pas complet face à ce qui nous attend à l'avenir. Je vous remercie ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée avec une abstention.

L'arrêté du Conseil général est accepté par **32** voix pour et **1** abstention.

**Le président** passe la parole à **Daniel Rotsch** qui remercie l'assemblée.

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 1.388 million de francs pour l'assainissement du pont de Bellevue**

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, non pas de passerelle mais un pont. Cette fois je me suis permis de faire quelques slide pour m'aider à vous expliquer de quoi il s'agit. En 1978, la presse a fait une jolie photo qu'elle avait intitulée : « La commune dynamique de Marin possède en nouveau pont ». Vous connaissez l'historique. En 2001, on avait déjà un rapport qui disait déjà au Conseil communal qu'il fallait faire quelque chose. Le Conseil communal n'a rien fait en 2001. Je ne connais pas mes collègues de l'époque. En 2014, on a refait l'avenue de la gare et pendant les travaux on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose. Alors des ingénieurs ont fait différentes analyses. Un premier retour était trop cher. Nous avons refusé les premières offres et cherché des moyens pour réduire le prix de 200'000 francs. Aujourd'hui, nous vous proposons donc la deuxième variante des soumissions. S'agissant des travaux prévus, une première partie consiste à délocaliser les renards qui sont dans les talus et à stabiliser le talus et à créer un muret le long du chemin de fer. La seconde partie des travaux est la réparation du tablier (retirer le revêtement et l'étanchéité, réparer si nécessaire le tablier et remettre l'étanchéité). Ensuite, bétonner les bordures et trottoirs pour refaire des glissières et, la dernière chose, il faut partiellement démonter et refaire les culées et les rendre solidaires avec le tablier. C'est-à-dire que nous allons changer le système statique du pont, qui était à l'époque un pont flottant sur des appuis et sur les culées avec des étanchéités. Les joints et les appuis vont être retirés et refixés directement sur les culées. Nous allons travailler en deux phases : premièrement, dans l'Est et dans l'Ouest. Durant tout ce temps, nous pourrons traverser le pont. Les bus vont pouvoir circuler en alternance. Les coûts estimés pour les prestations de BLS sont de 16'000 francs. C'est 16 jours de protection, c'est-à-dire une personne sur place coûtant 1'000 francs par jour. Ensuite, comme vous pouvez le voir, les divers et imprévus, et j'ai compris dans la discussion avec la commission financière et dans les groupes. Ces divers et imprévus sont quelque chose que je connais depuis que je suis au Conseil communal. Ce n'est rien de nouveau. C'est une habitude qu'on les mette. Est-ce que c'est une bonne habitude ou une mauvaise ? C'est une bonne question. Moi je trouve que c'est une bonne habitude parce qu'on ne les a jamais utilisés. Ce n'est pas grâce à moi, mais je pense que c'est un projet qui est très difficile et délicat. On ne maîtrise pas tout. Celui qui maîtrise tout, qu'il se mette à mon poste de conseiller communal, je lui mets volontiers ma place à disposition. Moi, je ne maîtrise pas tout et j'ai besoin, de temps en temps, de cette marge de manœuvre pour éviter de stopper les travaux sur ce pont. Ce qui serait vraiment le chaos. C'est beaucoup de travail de nuit dans un climat ferroviaire avec des sécurités pointues. Et je ne me vois pas stopper les travaux pour devoir analyser la chose et rechercher des offres supplémentaires et revenir vers vous, l'Autorité, pour demander une rallonge du crédit. C'est pour moi difficile. Si on doit stopper des travaux sur une route de Wavre, c'est autre chose. On peut continuer, redemander... Là, on n'a pas le temps de le faire. Alors, je vous déconseille. Enfin, vous m'avez compris. C'est clair, on va tout faire pour ne pas devoir utiliser ceci, mais encore une fois, on ne maîtrise pas tout. On pourra donc bientôt lire dans la presse. « En septembre 2018, la dynamique commune de La Tène assainit son pont ». Merci ».

**Le président** passe la parole à Belul Bajrami de la commission financière : « La commission financière s'est réunie lors de sa séance de préparation du Conseil général du 7 novembre, pour étudier le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 1.388 million de francs pour l'assainissement du pont de Bellevue. À l'étude de la demande de crédit de 1.388 million de francs pour l'assainissement du pont de Bellevue, la commission financière s'est posé la question de la pertinence du poste divers et imprévus de 8%. Il est rare de rencontrer une marge de sécurité si conséquente. Une majorité des membres présents a jugé ce montant trop élevé au vu de l'accompagnement par un BAMO. Votre commission vous propose par conséquent d'amender l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté en ramenant le montant du crédit de 1.388 million à 1.288 million de francs ».

**Le président** passe la parole à Manuel Carneiro Costa de la commission TPSI : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance du jeudi 26 octobre 2017, les membres de la commission TPSI ont examiné avec beaucoup d'attention le rapport du Conseil communal cité en titre. Il a été relevé le souci du Conseil communal de présenter un rapport particulièrement bien documenté par force avis, rapports et photos, dont le contenu très technique n'est guère aisé à comprendre par des « non-spécialistes ». Vieux d'une cinquantaine d'années, ce pont a déjà fait l'objet de multiples

analyses et études depuis 2001, dont le coût total avoisine 100'000 francs et dont la chronologie est rappelée dans ledit rapport. L'étape suivante est de définir les travaux à projeter et leurs coûts. En page 3 du rapport sont détaillés les différents travaux projetés pour un coût total de près de 1,4 million. Les prestations BLS (env. CHF 16'000 francs), les TN (env. 32'000 francs) et les divers (>100'000 francs) ont fait l'objet de quelques discussions. Il a aussi été rappelé que dans le budget 2017 figure un montant prévisionnel de 1,5 million de francs au titre de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de Bellevue. Au final, les membres de la commission émettent, à la majorité, un préavis favorable quant à la demande du crédit d'engagement sollicité ».

**Le président** passe la parole Bruno Gomes pour le PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme Monsieur Eugster l'a dit, cette fois ce n'est pas une passerelle, mais c'est un pont. On a eu le problème avec la passerelle, on a dépensé pas mal d'argent. Je ne sais pas si la conception était mauvaise. Donc on a payé plus et comme on dit en anglais, c'est devenu un "white elephant". Ça veut dire éléphant blanc. J'ai juste un historique de ce pont. À l'époque, le pont a été aménagé pour supporter le passage des 27 tonnes. Bâti par la coopérative Migros dans les années 70 pour l'accès des camions à sa centrale de Marin, le pont de Bellevue a dû s'adapter aux standards communautaires. C'est-à-dire soutenir les trains routiers affichant 40 tonnes sur la bascule. Saviez-vous, Mesdames et Messieurs, que le terrain sur lequel est bâti le pont appartient à la BLS ? Dès lors, de sa construction, il n'y a pas eu de convention entre la BLS et la commune pour entretenir l'ouvrage. Le plus surprenant, cela dit, est surtout de penser que pendant près de 40 ans, personne n'a été capable d'assainir ce pont. Madame, Monsieur, dans ce rapport il manque 2 choses : la visibilité et la transparence. On aimerait avoir plus de visibilité et de transparence, et les détails dans les soumissions et adjudications de projets. Quels sont les critères utilisés dans les documents pour l'attribution des coûts du projet ? Pourquoi les coûts des travaux de génie civil ne sont pas détaillés. Sur le tableau, il nous indique simplement que 1'080'000 francs ? Madame, Monsieur, comment pouvons-nous avoir notre propre opinion sans avoir les informations détaillées sur le projet ? Je vous rappelle la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel et les articles 69, 70, 71, 72 et 73. Ces articles doivent être respectés quand on fait le rapport au Conseil général. Concernant les impôts, Madame, Monsieur, avec cette dépense, il y aura un impact sur les impôts. Je ne sais pas s'il y aura une augmentation d'impôt pour financer les travaux de ce pont, mais je pense que le contribuable devra payer quelque chose de plus. Alors, tirons les leçons de cet épisode pour qu'à l'avenir la mise en place d'un plan d'actions pour l'entretien. Peut-être par un fonds spécial. Les finances attribuées à l'assainissement du pont devront être scrupuleusement respectées, ceci sans demander aucun allongement. J'ajouterai pour finir, ces quelques vers d'une célèbre chanson de Georges Brassens, qui sont de circonstance puisqu'ils nous invitent à goûter à la poésie des lieux. « Il suffit de passer le pont. C'est tout de suite l'aventure. Laisse-moi tenir ton jupon. Je t'emmène visiter la nature ». Vive le Pont de Bellevue. Le rapport est accepté par le parti socialiste avec 12 voix, 1 contre et 1 par abstention. Je vous remercie ! ».

**Le président** passe la parole à Pascal Vaucher pour l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'ELT a également étudié la demande de crédit de 1.4 million pour l'assainissement du pont de Bellevue. Force est de constater que le mauvais état du pont de Bellevue n'est pas une surprise, puisque les premiers dégâts sur presque tous les éléments du pont ont été constatés en 2001 déjà. Les 16 années écoulées n'ont en rien amélioré la situation. Ce pont est situé sur un axe important de la localité, axe emprunté quotidiennement par les trolleybus. La majorité des membres de l'ELT s'est prononcée en faveur de l'assainissement du pont de Bellevue et contre l'amendement de la commission financière ».

**Le président** passe la parole à Ted Smith au nom du PLR-PDC : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC s'est penché sur ce rapport avec un ticket de prix non-négligeable. D'abord, nous nous sommes arrêtés sur l'urgence du projet. Nous avons compris que l'état du pont a été qualifié de « mauvais », ou 4 sur une échelle de 5, et l'urgence est donc confirmée. Ensuite, la discussion s'est portée sur le passage des rails du BLS sous le pont, et leurs intentions de passer à 2 voies dans un futur proche. Ne serait-il donc pas possible, voire souhaitable, de les associer à la réfection du pont afin de le préparer pour les 2 voies. Et au passage d'économiser des deniers communaux, ainsi que des travaux ultérieurs. Nous n'avons pas eu de réponse complète à cette question. Le groupe s'est également penché sur l'amendement proposé par la commission financière. Nous l'avons accepté à une courte majorité des membres présents. En conclusion, le groupe PLR-PDC est favorable à l'adoption du rapport et la demande du crédit de 1.4 million de francs dans sa grande majorité ».

**Le président** ouvre la discussion et passe la parole à Sylvie Fassbind : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai juste une petite question par rapport au point 4 de ce rapport et aux honoraires divers, preuves à futur et expertises. En général, quand il y a des preuves à futur et des expertises, c'est qu'il y a des litiges. Comment vous pouvez déjà planifier qu'il y aura des litiges ? À quoi correspondent donc ces 27'000 francs ? ».

**Martin Eugster** répond : « Ce poste est prévu pour éviter les litiges. C'est-à-dire qu'avant de commencer les travaux, il faut contrôler les maisons d'à côté. C'est donc ce poste qui est prévu pour cela. Selon BLS, le gabarit permet deux voies... d'après les ingénieurs ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par **33** voix pour et **1** contre.

**Le président** procède à la lecture de l'amendement de la commission financière.

Jean-Paul Ros demande à prendre la parole et il s'exprime au nom du PSLT au sujet de l'amendement proposé par la commission financière : « Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le parti socialiste de La Tène a discuté de l'amendement de la commission financière et l'a rejeté à la majorité. Les motifs du rejet sont les suivants. Si l'on supprime ce poste des divers et imprévus, va-t-on réaliser une économie ? Par exemple, si une fois qu'on arrive à 1'280'000 francs de factures et que les travaux justifient qu'il faut mettre 60'000 francs de plus, que va-t-il se passer ? On va devoir arrêter les travaux ? Va-t-on devoir repasser devant le Conseil général et décider si l'on accorde ou pas ces 60'000 francs ? Si le Conseil général dit non, on aura un pont inachevé ... on peut avoir des symphonies inachevées mais pas un pont... Si le Conseil général dit oui, on aura joué un coup pour rien. A part que l'on aura aussi perdu des semaines, voire des mois, et que l'on aura « enquiné » les citoyennes et les citoyens qui auront dû passer sur un pont inachevé. Les imprévus, en me renseignant auprès de gens du métier c'est le delta prévisionnel de sécurité. Une marge d'erreur en quelque sorte. Certains disent que pour un nouvel ouvrage, on compte environ 5% et que pour une réfection d'ouvrage, on met 10%. Visiblement, ce n'est pas contenu dans les normes SIA, mais c'est recommandé dans le métier. Et ce n'est pas un oreiller de paresse, ce n'est pas un blanc-seing pour que les entreprises s'en mettent plus dans les poches. Mesdames, Messieurs le parti socialiste de La Tène a le sentiment que cet amendement est juste une cosmétique comptable qui risque de nous poser beaucoup plus de problèmes que d'en résoudre ».

**Le président** passe le vote de l'amendement rejeté par **27** contre et **6** absentions.

L'arrêté du Conseil général est accepté par **32** voix pour et **2** abstentions.

**Le président** passe la parole à **Martin Eugster** qui remercie l'assemblée.

## **8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion du Groupe de centre droit intitulée « Participer au programme easyvote », du 7 mars 2017**

**Le président** donne la parole au Conseil communal, par **Maurice Binggeli** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez tous lu le rapport, et je pense qu'il est complet. Je ne vais pas rien ajouter, hormis que je remarque que cette motion a été traitée très rapidement. Cela montre que cette motion était la bienvenue et que l'administration a traité ceci de manière rapide et je l'en remercie ».

**Le président** passe la parole à Bruno Gomes pour le PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil communal pour l'action et pour sa mise en place, faisant en sorte que tous les citoyens de 18 à 25 ans reçoivent Easyvote et nous sommes heureux que l'action soit acceptée, et on demande de classer la motion. Merci ».

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du rapport à l'unanimité.

## **9. Interpellation et questions**

**Le président** signale que le bureau du Conseil général a reçu une question de Sylvie Fassbind-Ducommun et il invite celle-ci à prendre la parole : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le but de ma question était d'une part de savoir qui surveille qui dans ce village ? Et puis aussi, par rapport au mandat donné à l'ASP ? Egalement, une deuxième question qui va un peu dans la prolongation la première, et qui a trait à la régulation de la circulation à la rue des Tertres, qui est une rue en partie à sens unique. Est-ce qu'il faudrait enlever ce sens unique ? Inverser le sens de circulation ? Je pense que cela sera difficile de résoudre cette question-là. Et une autre question est de savoir aussi, par rapport à la vitesse à laquelle on roule à la rue des Tertres, comment faire respecter le 30 km/h. S'il y a des zones interdiction de tourner à droite et que les enseignants et l'agent de sécurité ne respectent pas cette exigence-là et que les gens ne respectent pas non plus la vitesse

autorisée, je me demande si le Conseil communal ne devrait pas examiner la situation et changer la réglementation de la circulation à la rue des Tertres ».

Le Conseil communal répond par **Heinz Hoffmann** : « Merci Madame Fassbind pour votre question qui va nous permettre d'agir en conséquence. Il y a plusieurs problèmes sur cette route, vous l'avez confirmé. La rue longe un collège. Le plus préoccupant pour nous, le Conseil communal, ce sont les excès de vitesse, toujours plus fréquents, et bien sûr la sortie des véhicules par la droite du parking dans le sens interdit. Ce tronçon de la rue des Tertres est en sens unique depuis la rue des Falaises jusqu'au carrefour avec la rue des Couviers. Quelques mètres sur lesquels les automobilistes se permettent d'emprunter le sens interdit. Nous avons plusieurs fois écrit à la direction pour annoncer ce problème. En conséquence aujourd'hui, nous allons étudier cette question notamment avec la commission de circulation. Écrire à nouveau à la direction des écoles ? Mais avec cette-fois avec des avertissements ? Faut-il se résoudre à effectuer plus de contrôles et à amender ? Notre politique n'est pas d'amender à outrance les automobilistes mais de faire preuve d'une certaine tolérance. Il est clair que l'image transmise n'est pas bonne, mais quelle serait notre image auprès de la population et les enseignants en cas d'amendements excessifs ? Pour conclure, nous nous penchons dès à présent sur ce problème et nous trouverons sûrement des points à résoudre. Encore une chose, pour l'ASP, ce problème sera réglé à l'interne. Merci ».

## 10. Lettres et pétitions

Néant.

### 11. a) Communications du Conseil communal

**Le président** donne la parole à **Martin Eugster** : « Deux informations, une première la réfection de la route de Wavre. Malheureusement, les travaux ne pourront pas être terminés cette année car la météo est trop mauvaise, les températures sont trop basses. On peut tout de même continuer à rouler. La deuxième, les travaux du chauffage du collège de Wavre sont terminés et le budget a été respecté ».

**Daniel Rotsch** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous informe que dès le 10 décembre, la commune de La Tène sera desservie par une nouvelle ligne de CarPostal née de la fusion des lignes 130 et 131 et qui sera opérationnelle avec la ligne 133. L'avantage pour La Tène consistera en deux arrêts supplémentaires, le premier du côté de Paul-Vouga et le second devant chez Manor, première desserte des Champs-Montants, dans l'attente de la ligne 107 qu'il est prévu de dévier sur les Champs-Montants ».

**Martin Eugster** reprend la parole : « Je reviens sur la Passerelle, pour préciser que le revêtement a dû être refait sous garantie en raison d'un défaut technique reconnu par l'entreprise. Cette opération a été sans coût pour la commune ».

### b) Communications du bureau du Conseil général

**Le président** rappelle l'invitation à l'apéritif de Noël offert par l'Auberge de La Tène le mardi 12 décembre à laquelle, il invite l'assemblée à s'inscrire.

## 12. Divers

Eric Flury prend la parole : « Monsieur le président, mes chers Collègues, j'ai le plaisir d'être le porteur d'une très bonne nouvelle, à savoir la venue prochaine de sang neuf au sein de votre noble Conseil, une personne qui vous sera présentée en temps utile et surtout lorsque le Conseil communal aura pu débattre de cette nouvelle candidature et décréter le nouveau conseiller général comme étant élu. Cela m'amène évidemment aussi à vous informer que, conformément à ce que j'avais déjà pu vous expliquer ici le 23 février de mon envie d'abandonner les doubles mandats, qui ne sont à mon avis pas porteurs de qualité de travail, je démissionne à l'issue de ce Conseil général de ma fonction de représentant de la population au sein. J'aimerais bien sûr ici vous remercier très vivement, vous exprimer le plaisir que j'ai eu durant ce court moment, mais aussi vous souhaiter du plaisir dans le travail qui vous attend et vous certifier que si je vous quitte maintenant cela ne veut pas dire que l'on n'aura pas le plaisir de se voir souvent et qu'on pourra continuer de parler de politique. Et j'aimerais aussi passer un petit mot pour vous dire que l'engagement pour la chose publique est quelque chose de merveilleux. Et que si vous ne l'entendez pas souvent... et bien, aujourd'hui, je vous le dis ; le travail que vous faites est merveilleux. Merci ».

**Le président** remercie Eric Flury pour son implication dans la vie politique.

- Applaudissements –

**Le président :** « Je remercie mes collègues du Conseil général, le Conseil communal et l'administration.

Il est 21 h 50 et la séance est levée. Merci. ».

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

N. Schwab

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. Homberger

L. Rieder